



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Formation des professeurs d'EPS Phase 3 Evaluation des acquis des élèves

Inspection pédagogique régionale EPS  
Académie de Lyon  
Mai 2016

# **BO N°3 du 21 janvier 2016**

Trois textes

- Evaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège
- Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège
- DNB: modalités d'attribution

**Note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017**

# Décret de décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

- « Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun est évalué à la fin de chaque cycle selon une échelle de référence qui comprend **quatre échelons** ainsi désignés :
- « 1. “ Maîtrise insuffisante ”.
- « 2. “ Maîtrise fragile ”.
- « 3. “ Maîtrise satisfaisante ”.
- « 4. “ Très bonne maîtrise ” ».
- « Un domaine ou une composante du premier domaine du socle commun est maîtrisé (e) à **compter de l'échelon 3** de l'échelle de référence appliquée au cycle 4. »

# **Décret de décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège**

- Pour chaque cycle, des bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève sont effectués.
- Les bilans de fin de cycle comprennent une évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Les attestations mentionnées sur une liste définie par arrêté du ministre chargé de l'éducation sont prises en compte: SN, ASSR, PSC1.

# **Décret de décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège**

- Jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, le livret scolaire de l'élève est transmis aux écoles et établissements publics ou privés ayant conclu un contrat avec l'Etat, dans lesquels il est successivement inscrit.
- A la fin des cycles 2,3 et 4, ou, à défaut, lorsqu'un élève ayant atteint l'âge de seize ans cesse d'être scolarisé, l'évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est remise aux parents de l'élève ou à son responsable légal.

# **Décret de décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège**

- **« Le bilan des acquis est régulièrement communiqué à l'élève et à ses représentants légaux par le chef d'établissement ou, en son nom, par le professeur principal, ou par un membre de l'équipe pédagogique. En fonction de ce bilan, les enseignants proposent des modalités d'accompagnement afin de permettre à l'élève d'atteindre les objectifs du cycle.**
- « Au collège, ces éléments sont consignés dans le livret scolaire, conformément à l'article D. 311-7.
- « Au lycée, les synthèses du suivi et les bilans des évaluations sont conservés dans le dossier scolaire de l'élève. »

# Note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017

- Évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint en fin de cycle 4.
- En application des dispositions du décret précité et en conformité avec les objectifs du socle commun, **les équipes pédagogiques évaluent de façon globale le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines.**

# **Note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017**

- **L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun est menée tout au long du cycle 4, dans les différentes situations d'apprentissage : observation des capacités des élèves, activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, que celles-ci soient formalisées ou non dans des situations ponctuelles d'évaluation.**
- **Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle 4.**

# Note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017

## Renseignement du livret scolaire:

- **En classe de troisième, lors du dernier conseil de classe, après concertation et délibération, l'équipe pédagogique évalue le niveau de maîtrise atteint pour chacune des composantes** du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le cadre de l'échelle de référence prévue à l'article D. 122-3 du code de l'éducation. **Le chef d'établissement certifie ce niveau et en porte attestation sur le livret scolaire dans le bilan de fin de cycle 4.**
- Ce bilan de fin de cycle comprend une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées régulièrement sur l'élève par les professeurs et précisant l'évolution de ses résultats au cours du cycle 4.

# Note de service du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du DNB session 2017

## Transmission au jury du livret scolaire:

- **Chaque niveau de maîtrise atteint**, établi conformément à l'article D. 122-3 du code de l'éducation, est transmis par l'application Cyclades et **converti en un nombre de points** équivalent selon le décompte établi par l'article 8 de l'arrêté du 31 décembre 2015 précité, à savoir, pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
  - - 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ;
  - - 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile » ;
  - - 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;
  - - 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise ».
- Peuvent s'y ajouter les points obtenus pour un enseignement de complément que le candidat a suivi et s'il a atteint (10 points) ou dépassé (20 points) les objectifs d'apprentissage du cycle.
- Le bilan de fin de cycle 4 est transmis au jury du diplôme national du brevet dans les conditions fixées par le recteur d'académie par transmission dématérialisée via l'application Cyclades ou par transmission papier dans tous les cas où la transmission dématérialisée est impossible.

## À partir de 2017

### L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

### Les épreuves de l'examen représentent 300 points.

- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

### L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points

## Actuellement

### Le contrôle continu représente 200 points.

On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire- géographie : français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.

**L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun** pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)

### L'examen final représente 160 points.

- Le français sur 40 points
- Les mathématiques sur 40 points
- L'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 40 points
- L'histoire des arts sur 40 points

**L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.**

Il obtient la mention :

- "assez bien" s'il cumule plus de 216 points
- "bien" s'il cumule plus de 252 points
- "très bien" s'il cumule plus de 288 points

# Le nouveau livret scolaire

À la fin de chaque trimestre : un bulletin indiquant le niveau des élèves par matière

## Suivi des acquis scolaires de l'élève

	Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
Français [Civ.] [Nom]	- - -			
Mathématiques [Civ.] [Nom]	- -			
Histoire-Géographie / Enseignement moral et civique [Civ.] [Nom]	- - -			
Langue vivante 1 [Langue concernée] [Civ.] [Nom]	- - -			
Langue vivante 2 [Langue concernée] [Civ.] [Nom]	- - -			
Education physique et sportive [Civ.] [Nom]	- - -			

# Socle

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e) : une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle

## Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine <sup>1</sup>				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques <sup>2</sup>				
Langages des arts et du corps <sup>3</sup>				
Formation de la personne et du citoyen <sup>4</sup>				
Méthodes et outils pour apprendre <sup>5</sup>				

1. Connaître l'histoire et la géographie, savoir étudier les organisations et fonctionnements des sociétés • 2. Savoir pratiquer les démarches scientifiques et techniques, découvrir la nature et ses phénomènes, réaliser des observations et des expériences • 3. S'exprimer et communiquer par les pratiques artistiques, physiques et sportives • 4. Savoir formuler ses opinions et respecter celles d'autrui, avoir conscience de la justice et du droit, connaître les valeurs de la République • 5. Savoir organiser son travail, accéder à l'information, à la documentation et aux médias, utiliser les outils numériques, conduire des projets.

# DNB : contrôle continu

Contrôle continu	Points	Barème
Langue française à l'oral et à l'écrit		50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		50
Représentations du monde et activité humaine		50
Langues étrangères et régionales		50
Systèmes naturels et systèmes techniques		50
Langages des arts et du corps		50
Formation de la personne et du citoyen		50
Méthodes et outils pour apprendre		50
<b>Total des points</b>		<b>400</b>

**Le contrôle continu représente 400 points.**

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 3<sup>e</sup> :

- »» Maîtrise insuffisante (10 points)
- »» Maîtrise fragile (20 points)
- »» Maîtrise satisfaisante (35 points)
- »» Très bonne maîtrise (50 points)

# DNB : contrôle final

<b>Contrôle final</b>	<b>Points</b>	<b>Barème</b>
<b>Epreuve 1 (écrit)</b>		<b>100</b>
Français		
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique		
<b>Epreuve 2 (écrit)</b>		<b>100</b>
Mathématiques		
Sciences (sciences de la vie et de la terre, technologie, physique-chimie)		
<b>Epreuve 3 (oral)</b>		<b>100</b>
Expression orale, maîtrise de la langue		
Connaissances et compétences		
<b>Total des points</b>		<b>300</b>

<b>Enseignements de complément</b>	<b>Points</b>	<b>Barème</b>
Latin		(+20)
Grec		(+20)
Langue et culture régionales		(+20)
<b>Total des points</b>		<b>+</b>

# DNB

Brevet	Points	Barème
Contrôle continu		400
Contrôle final		300
Enseignements de complément		+
<b>Total des points</b>		<b>700</b>

**Brevet des collèges**  
**Mention**

Reçu

Ajourné

Assez bien

Bien

Très bien

**L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

[Académie]

[Collège]

[Adresse]

[Code postal] [Ville]

[Téléphone]

[Courriel]

# Brevet des collèges [aaaa]

[Prénom] [Nom]

Né(e) le [jj/mm/aaaa]

Contrôle continu	Points	Barème
Langue française à l'oral et à l'écrit		50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		50
Représentations du monde et activité humaine		50
Langues étrangères et régionales		50
Systèmes naturels et systèmes techniques		50
Langages des arts et du corps		50
Formation de la personne et du citoyen		50
Méthodes et outils pour apprendre		50
<b>Total des points</b>		<b>400</b>

Contrôle final	Points	Barème
Epreuve 1 (écrit)		100
Français		
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique		
Epreuve 2 (écrit)		100
Mathématiques		
Sciences (sciences de la vie et de la terre, technologie, physique-chimie)		
Epreuve 3 (oral)		100
Expression orale, maîtrise de la langue		
Connaissances et compétences		
<b>Total des points</b>		<b>300</b>

Enseignements de complément	Points	Barème
Latin		(+20)
Grec		(+20)
Langue et culture régionales		(+20)
<b>Total des points</b>		<b>+</b>

Brevet	Points	Barème
Contrôle continu		400
Contrôle final		300
Enseignements de complément		+
<b>Total des points</b>		<b>700</b>

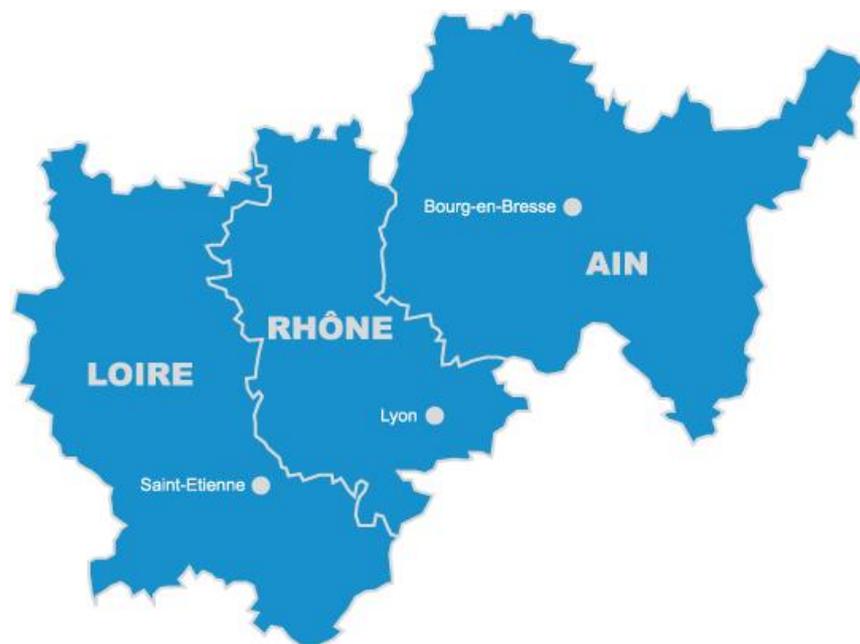
Brevet des collèges  
Mention

- Reçu       Ajourné  
 Assez bien       Bien       Très bien

Visa du recteur d'académie

[Prénom] [Nom]  
[jj/mm/aaaa]

# L'ACADEMIE DE LYON



## ACADEMIE DE LYON

Rectorat  
92 rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07  
T 04 72 80 60 60  
F 04 78 58 54 78

[WWW.AC-LYON.FR](http://WWW.AC-LYON.FR)